

Délibérations du Conseil Municipal du Vendredi 14 Avril 2023 à 20h

Présents : EYSSAUTIER Yann - CROUZET Vincent- DUPORTAIL Christine -LABOURY Jean-Claude - BETTON Caroline-BOUVET Tanguy - CAILLET Carmen- DESBOS Thierry - GOUY Damien- –HUGUET Sonia - MINODIER Thomas - – REYNAUD Jean-Luc-

Excusés : ELIET Claire- (pouvoir à LABOURY Jean-Claude) - GUAY André (pouvoir à DESBOS Thierry)- CHAUVIN Jean-Paul (pouvoir à REYNAUD Jean- Luc) -

DELIBERATION N° 1 :Vote des taux 2023

Les taux d'imposition restent inchangés soit :

taxe foncière pour le bâti : 35,70 %

Taxe foncière pour le bâti : 67 %

Taxe d'habitation : 9,79 % (pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans)

Vote 15 Pour.

PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Mme DUPORTAIL Christine; 1ère adjointe présente les budgets primitifs

DELIBERATION N° 2-Lotissement Juny-Lardenne

Section de fonctionnement : 55 000.000 €

Section d'investissement: 0.00 €

Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité

Vote 15 pour

DELIBERATION N° 3 : Station - service

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :	1 694 462.85 €	1 694 462.85 €
Section d'investissement:	36 428.57 €	36 428.57 €

Le Conseil Municipal délibère :

Vote :12 pour - 3 abstentions -

DELIBERATION N° 4 : Budget communal primitif 2023

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 968 037.80 €	1 968 037.80 €
Section d'Investissement	2 699 292.24 €	2 699 292.24 €

A noter, les projets suivants pour les plus gros investissements : City park , révision du PLU, chauffage de l'église, l'accessibilité mairie et salle des aînés avec réfection ,dossiers OPAH , la chapelle en salle culturelle, acquisitions de terrains, voirie.

Le Conseil Municipal délibère

Vote : 12 pour - 3 contre

DELIBERATION N° 5: Protocole d'accord transactionnel avec la SAS Domaine de Pierrageais

Lecture du protocole d'accord par M. le Maire

En résumé, après réunion entre des deux parties et avec l'accompagnement d'un médiateur, un protocole d'accord est signé entre la Commune et Mr Franck Bonnard. Il met un terme définitif et global:

Mr Bonnard libèrera les lieux en septembre 2023, en contrepartie d'une indemnité forfaitaire définie par un expert.

Monsieur le Maire invite à délibérer sur ce protocole

Vote : 12 Pour - 3 Contre

OCCUPATIONS DU COUVENT

DELIBERATION N° 6 : Promesse de bail à construction avec la société LONGUE VIE, pour la brasserie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de promesse de bail à construction entre la commune de Saint-Félicien et la SCI Longue Vie représentée par M. VINCENT et Mme DONON, afin d'y installer leur brasserie dans l'ancienne ferme agricole de l'ancien couvent. Le bail à construction est consenti pour une durée de 30 ans qui commencera à courir le jour de l'acte notarié. Le loyer annuel hors taxe sera de 1 000.00 €

M.le Maire invite à valider ce bail à construction

Vote : 12 Pour - 3 Contre

DELIBERATION N° 7 : Convention d'occupation temporaire et précaire d'une partie de la ferme avec la Société LONGUE VIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention d'occupation temporaire et précaire entre la commune de Saint-Félicien et la SCI Longue Vie représentée par M.VINCENT et Mme DONON, pour l'installation et le démarrage d'une nouvelle activité : installation d'un bureau, stockage de matériel, vente directe dans la cour de la ferme de l'ancien couvent.

Les locaux concernés sont l'ancienne habitation, deux garages et étage au-dessus des garages ainsi que le studio. La convention est conclue à titre gracieux, et pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} mai 2023.

M.le Maire invite à valider ce bail à construction

Vote : 12 Pour - 3 Abstentions

DELIBERATION N° 8 : Convention d'occupation précaire pour la culture des jardins avec M. Simon ROUCHIER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention précaire entre la commune de Saint-Félicien et M. Simon ROUCHIER pour l'exploitation des parcelles de jardins potagers de l'ancien couvent pour la production de petits fruits et cultures maraîchères. La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2023 et pourra être reconduite par tacite reconduction. L'occupation temporaire est consentie à titre gratuit, en contrepartie, M. ROUCHIER s'engage à entretenir les parcelles concernées et les abords du chemin de desserte.

M. le Maire invite à valider cette convention

Vote : 15 Pour

DELIBERATION N°9 : Interventions musicales en milieu scolaire

Monsieur le Maire propose de poursuivre les Interventions Musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2023-2024. La convention sera d'une année renouvelable par tacite reconduction 3 fois.

Le coût de la prestation est augmenté de 10 % soit 660.00 € pour un forfait unique de 15 séances par an et par classe d'une heure soit 4 620.00 € pour les 7 classes (4 classes à l'école publique et 3 classes à l'école privée)

Cette proposition est validée à l'unanimité

Vote : 15 Pour

DELIBERATIONS N°10: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M le Maire propose un montant d'attribution de subventions aux associations suivantes:

Le Comité des fêtes : 700 € **Vote :** 15 Pour

La Bibliothèque : 300 € **Vote :** 15 Pour

Le Club des Aînés: 300 € **Vote : 15 Pour**

Les Anciens combattants : 300 € **Vote : 15 Pour**

Ronalpia (nouvelle association qui accompagne les créations d'entreprises locales) : 700 €
Vote : 15 Pour

Félixval : 500 € de subvention annuelle et 500 € de subvention exceptionnelle pour leur projet «La nuit du Parvis» **Vote : 13 Pour - 2 Abstentions**

Le Syndicat du Caillé Doux: 1000€ **Vote : 15 Pour**

Terroir Pays de St Félicien: 500 € **Vote : 15 Pour**

INFORMATIONS DIVERSES

-Après plusieurs malfaçons apparentes au bâtiment de l'école publique, un lancement de procédure de garanties décennales a été réalisé. Le 3 Mai la Commune rencontre des experts.

-Présentation du programme culturel par Mme CAILLET Carmen. Ce programme sera bientôt en ligne sur le site de la commune.

- Depuis 2 ans les journées du Patrimoine sont organisées à St Félicien .Cette année le thème national retenu est : «le Patrimoine vivant» .Le 17 Septembre sera donc une journée consacrée aux saveurs et aux savoir-faire locaux. A cette occasion un grand marché des producteurs, des expositions, un repas en plein air, diverses animations auront lieu dans les jardins du Couvent- La soirée se terminera par un concert proposé par la SMAC dans le cadre des agriculturales. La Mairie prépare cette journée en collaboration avec La Maison Charles Forot- Terroir Pays de St Félicien - Le syndicat du Caillé doux - Les producteurs locaux -Ecolocos- et des individualités intéressées par le sujet.

-Les ateliers Bivouac reviennent pour des chantiers participatifs dans les jardins du Couvent du 3 au 6 Mai. La fabrication de passe-clôtures en chataignier et la réalisation d' une mosaïque sont les travaux phares de cette semaine organisée.

-La proximité de l'Hôtel «Le Félicien» avec les habitations pose un problème de nuisance sonore lors de grandes événements, (exemple : les mariages) .Après un consensus entre les différentes parties, le gérant de l'Hôtel aura l'autorisation de recevoir 5 événements dans l'année.